

# AVIS AU PUBLIC

## ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### *CONCERTATION DU PUBLIC*

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION a prescrit, par délibération du 11 juin 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Conformément à la délibération citée ci-avant, la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION ouvre officiellement la concertation du public le **15 octobre 2019**, dans le cadre des études réalisées au titre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Un premier document « *Guide méthodologique du PLUi* » ainsi que le Porter à Connaissance de l'État, accompagnés d'un registre d'expression, sont mis à disposition du public dans chacune des **26 communes** du territoire, ainsi qu'à la **Direction de l'urbanisme** de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

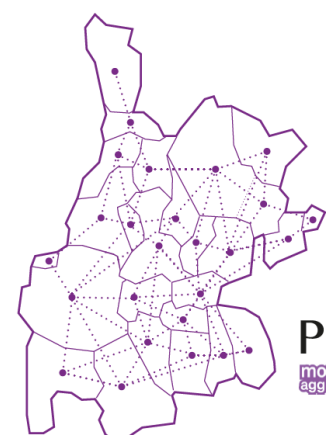
Les documents sont également consultables sur le **site internet** de la Communauté d'Agglomération ([www.montelimar-agglo.fr](http://www.montelimar-agglo.fr)).

Les observations, suggestions et remarques du public pourront également être formulées par **courrier** à l'attention de Monsieur le Président de MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION (Direction Urbanisme - Maison des services publics - 1 Avenue Saint Martin - 26200 MONTÉLIMAR) ou par courriel à l'adresse mail : [plui.concertation@montelimar-agglo.fr](mailto:plui.concertation@montelimar-agglo.fr)

Chacune d'entre elles sera analysée et pourra amener à une évolution des éléments mis à la concertation. Un bilan complet de cette concertation sera dressé avant l'arrêt (validation) du projet de PLUi en Conseil communautaire et l'enquête publique.

**montélimar**  
**agglomération**

26 COMMUNES POUR UN TERRITOIRE COHÉRENT  
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**



PLUi  
montélimar  
agglomération